



## LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

### RIFSEEP A LA METROPOLE : UN MANQUE DE TRANSPARENCE

#### ANALYSE DE LA LETTRE ADRESSEE AUX AGENTS :

- 1) Pourquoi avoir fait le choix d'envoyer ce courrier pendant les congés d'été ?
- 2) Pourquoi demander une réponse aussi rapidement ?
- 3) Pourquoi ne pas faire apparaître la fonction, alors même que c'est elle qui régit le nouveau régime indemnitaire ?
- 4) Pourquoi présenter une augmentation de 300€ bruts fin novembre sous l'appellation « Prime » alors que l'Administration a bien précisé qu'il s'agissait d'une « modulation annuelle du régime indemnitaire » ? C'est d'ailleurs sous cet intitulé qu'elle a été présentée en Comité Technique.
- 5) Pourquoi ne pas dire si le montant des retenues applicables à cette modulation sera identique ou différent de celles appliquées précédemment en Novembre ?
- 6) Pourquoi demander à des ingénieurs et techniciens de se positionner sur leur droit d'option, alors que les textes le permettant ne sont pas encore publiés ?



**Ce manque de clarté a de quoi rendre méfiants les agents qui ne comprennent pas, pour la plupart, pour quelle raison on leur demande s'ils veulent gagner 300€ supplémentaires... alors même que la Présidente, lors de ses vœux, les avaient annoncés pour l'ensemble des agents, sans condition de RIFSEEP ou autre.**

**LA FSU TERRITORIALE DEMANDE DONC UN DELAI SUPPLÉMENTAIRE AFIN QUE LES AGENTS AIENT LE TEMPS D'ETRE CORRECTEMENT INFORMES AVANT DE FORMULER LEUR CHOIX.**

*Nous vous rappelons que les agents qui n'auront pas opté pour le nouveau régime indemnitaire, pourront toujours le faire ultérieurement.*

**LA FSU TERRITORIALE REGRETTE D'AVOIR ÉTÉ LE SEUL SYNDICAT A VOTER CONTRE LE RIFSEEP TEL QUE L'ADMINISTRATION L'A PROPOSÉ, LORS DU DERNIER COMITÉ TECHNIQUE.**

**EN TRAVAILLANT ENSEMBLE, LES ORGANISATIONS SYNDICALES AURAIENT PERMIS UNE MEILLEURE INFORMATION AUX AGENTS ET UNE REELLE HARMONISATION ENTRE TOUS LES TERRITOIRES.**

**POUR UNE ACTION SYNDICALE UNITAIRE !**